

COMMUNE DE SIBIRIL – CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 JUN 2014 – 19H15 - salle de la mairie
COMPTE RENDU SOMMAIRE

1- URBANISME – PLAN LOCAL URBANISME – révision du Plan d’Occupation des Sols et mise en œuvre d’un Plan Local Urbanisme – approbation (documents remis à chaque conseiller sur CD)

Après s’être fait présenter le projet d’élaboration du PLU, et en avoir débattu, le Conseil Municipal, par 14 voix « pour » et 1 abstention,

✓ approuve le projet de Plan Local d’Urbanisme de la commune de SIBIRIL tel qu’il est annexé à la présente ;

✓ précise que :

- le PLU approuvé sera tenu à la disposition du public en mairie et à la préfecture du Finistère,
- conformément à l’article R.123-25 du Code de l’Urbanisme, la présente délibération fera l’objet d’un affichage en mairie durant un mois et d’une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département,
- la présente délibération deviendra exécutoire dès sa réception par le Préfet et après l’accomplissement de la dernière des mesures de publicité visées ci-dessus.

2- URBANISME - DROIT DE PREEMPTION URBAIN (DPU)

Dans le cadre de l’approbation du Plan Local Urbanisme, le Conseil Municipal, à l’unanimité,

✓ décide d’appliquer le droit de préemption urbain sur les zones U et AU ;

✓ précise que :

- la présente délibération fera l’objet d’un affichage en mairie durant un mois et d’une mention insérée dans 2 journaux ;
- copie de la délibération sera adressée : au directeur départemental des services fiscaux, au directeur Départemental des territoires et de la mer, au conseil Supérieur du notariat, à la chambre des notaires, aux barreaux constitués près des tribunaux de grande instance dans le ressort duquel est institué le Droit de Préemption Urbain et au greffe des mêmes tribunaux,
- la délibération sera exécutoire après l’accomplissement de ces mesures de publicité.

3 - FINANCES – SUBVENTIONS COMMUNALES – attributions 2014

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide d’attribuer les subventions suivantes :

Associations communales	montant accordé	Autres associations	montant accordé
Ape école publique	1 150	AC Leonarde compétition	150
Apel Ste Agnès	1 150	APPMA St Pol (pêche)	100
Ass. Avel Goz	300	ECUM 100km de Cléder	300
Badminton Loisirs	150	Handisport Club Léonard	35
Billard Club Sibirilois	500	Handisport Club Trégorois	15
Club de gymnastique féminine	200	CFA Quimper	15
Club des rencontres	450	Skol Diwan Kastell Paol	50
Comité de jumelage sibiril/mieussy	400	IFAC (CCI BREST)	30
FNACA	200	IREO Lesneven	15
Lire à Sibiril	750	Peuples solidaires St Pol	50
Ass.des plaisanciers Sibiril	150	Confrérie de l’Artichaut	50
Rugby Club Cléder/Sibiril	781	Confrérie de l’oignon de Roscoff	50
Soc de chasse " St Hubert"	500	Scout Guides de France	15
Médaillés militaires de Sibiril	100		
ss total	6 781 €	ss total	875 €
TOTAL	7656		

4 - FINANCES – TARIFS COMMUNAUX – transport scolaire – cantine -

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, fixe les tarifs applicables à la rentrée de septembre 2014 de la façon suivante :

▶ cantine 1er enfant.....2,85 €/.../..2è enfant.....2,70 €/.../..3è enfant et suiv.....2,60 €/.....
adultes.....3,20 €/.....

▶ transport scolaire

⇒ ..1er enfant...1,00 €/ jour...⇒ ...2è enfant...0,70 €/jour...⇒ ...3è enfant...0,40 €/jour

⇒ ..4è enfant et suivant(s).....« gratuit ».....

5 - FINANCES – BUDGET PRINCIPAL 2014 – décision modificative n°1

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, adopte la décision modificative n°1 au budget principal 2014 qui s’équilibre en dépenses et recettes de la section de fonctionnement à la somme de 5 000€ et par un résultat nul (0€) en dépenses de la section d’investissement.

6 - FINANCES – indemnités au Receveur Percepteur de la commune

le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer au Receveur Municipal l'indemnité de conseil au taux de 80% et l'indemnité confection des documents budgétaires au taux de 100%

7 - ADMINISTRATION GENERALE – Désignation d'un « référent sécurité routière »

La Direction Départementale des territoires et de la Mer (DDTM) – Service Risques et Sécurité – sollicite les collectivités pour la désignation d'un élu « référent sécurité routière ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Serge ABGRALL.

8 - URBANISME – VOIRIE – demandes d'autorisation d'occupation du domaine public : La Marine (parc vélos) – Ty Jean Bart (distributeur de pain) – avis du Conseil Municipal

① Le Conseil Municipal donne à l'unanimité son avis favorable à la demande de M&Mme OLLIVIER HENRY / Hôtel restaurant « La Marine » pour le stationnement en pignon Ouest, le long de l'épicerie, de vélos proposés à la location pendant la saison estivale.

② Le Conseil Municipal, par 14 voix « pour » et 1 abstention donne son avis favorable à la demande de M.JONCOURT / Ty Jean Bart pour la mise en place d'un distributeur de pain et croissants en façade principale (emprise au sol : 1,33 x 0,85 ml).

AFFICHÉ LE 25/05/2014 – *le compte-rendu intégral des décisions du Conseil Municipal est affiché sur le panneau d'affichage intérieur de la mairie*

certifié conforme, Sibiril le 01/07/2014

Jacques EDERN

Maire,